



Datum / Date: 4/07/2016  
Uur / Heure: 10:48  
Vraag / Question: n° 12912

**Question orale de la Députée Katrin JADIN  
à Monsieur Willy BORSUS, Ministre des Classes moyennes, des indépendants  
et des PME  
concernant la succession d'entreprise  
- déposée le 30 juin 2016 -**

Monsieur le Ministre,

Lorsqu'un entrepreneur atteint l'âge de la retraite et qu'aucun successeur n'a pu être trouvé, l'entreprise doit, soit être reprise par un tiers ou être abandonnée. Un problème qui semble s'amplifier vu le grand nombre d'entrepreneurs déjà âgés de plus de 55 ans.

Certaines initiatives de promotion économique ont déjà pris les devants afin de renseigner mieux et de mettre en réseau les entrepreneurs et les personnes intéressées par une reprise. Malgré tout, je crains que dans un avenir proche, le nombre d'entreprise à remettre explosera et, par conséquent, ce phénomène pourrait mettre une partie de notre économie à mal.

Donc, Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Pouvez-vous nous rappeler les mesures liées à cette problématique qui ont déjà été mises en place ?

- De nouvelles mesures gouvernementales seront-elles prises à ce sujet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter

**Katrin JADIN**

**LE MINISTRE DES CLASSES MOYENNES, DES INDEPENDANTS, DES PME,  
DE L'AGRICULTURE ET DE L'INTEGRATION SOCIALE**

Réponse à la question n° 12912 du 30/06/2016 posée par madame Kattrin JADIN

---

Les études indiquent qu'aujourd'hui, en Belgique, un bon tiers des entrepreneurs ont plus de 50 ans, ce qui veut dire qu'ils seront concernés par la transmission dans un avenir assez proche. L'entrepreneuriat bruxellois a plutôt tendance à rajeunir, alors qu'il continue à « vieillir » en Flandre et en Wallonie. Une autre statistique montre qu'en l'absence de repreneur, un entrepreneur sur trois arrête. Il y a donc beaucoup d'activité et d'emplois en jeu.

Beaucoup d'entrepreneurs cédants ont des réticences à se décider, pour toutes sortes de raisons très compréhensibles. Une fois la décision prise, le chef d'entreprise croit souvent qu'il pourra gérer seul le dossier, avant de se rendre compte que ce n'est pas si simple. S'il veut pérenniser son entreprise – qui est l'œuvre de sa vie – il ne peut pas la transmettre n'importe comment. Il faut trouver le bon repreneur. Du côté du cédant, il y a donc une difficulté à exprimer ses attentes et parfois un manque d'outils pour faire les bons choix et agir utilement.

De son côté, le repreneur n'a pas toujours les capacités requises ni les idées claires. Le métier de l'entreprise exige de la motivation, de l'engagement ; cela ne se résume pas à avoir de l'argent et reprendre une affaire qui marche. On assiste parfois à des reprises qui tournent à l'effondrement parce que le repreneur était mal préparé, insuffisamment formé, qu'il a mal évalué le dossier, qu'il s'est fait une idée du métier qui ne correspond pas à la réalité. . .

Les outils à mettre en place pour accompagner les entrepreneurs sont du ressort de mes collègues régionaux. Tout en appelant de mes vœux la concertation entre toutes les initiatives existantes à ce niveau, je suis, bien évidemment, prêt à collaborer avec eux si une telle demande m'était soumise, dans le respect des compétences de chacun.